

## DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### Le Directeur,

- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Établissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 2009.1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion du 08 janvier 2013 nommant Monsieur Raoul PIGNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 04 février 2013,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 4 octobre 2005, nommant Madame Valérie CHAUMILLON, Directeur adjoint hors classe, au Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 5 août 2005,
- Vu la décision N°3/2014 portant organisation fonctionnelle du pôle Management et Ressources modifiée par la décision N° 5/2015
- Vu la décision N°9/2015 modifiant l'organigramme de la Direction des Hôpitaux de Chartres, en date du 15 juin 2015,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.61433-36 du code de la santé publique.

### Décide :

#### **Article 1 : attributions**

Madame Valérie CHAUMILLON exerce les fonctions de Directeur-Adjoint chargé des affaires juridiques.

Elle assure notamment la gestion du patrimoine non affecté, la négociation et le suivi des contrats d'assurances dommage aux biens et flotte automobile

Elle participe aux réunions de la commission interne des marchés, de la commission spécifique, des commissions paritaires et des jurys de concours et est l'interlocuteur privilégié des officiers ministériels

Elle peut se voir confier par le Directeur et l'ensemble des Directions Fonctionnelles des missions ponctuelles à orientation juridique

Elle veille à la sécurité juridique et s'attache à préserver l'intérêt de l'établissement dans l'ensemble des activités relevant de ses domaines d'intervention.

Dans le cadre de l'organisation de l'établissement, elle participe dans son champ de compétence à la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques.

### Article 1.1

Pour l'exercice de ces attributions, Madame Valérie CHAUMILLON reçoit délégation de signature pour :

- ✓ Les constats amiables et documents d'acceptation des indemnités de sinistre des contrats d'assurance dont elle assure le suivi
- ✓ les correspondances et pièces diverses relatives aux attributions et compétences de sa Direction
- ✓ tous documents et correspondances susceptibles d'être signés à l'occasion des permanences de Direction

### Article 1.2

Lors des absences ou indisponibilités de Madame Valérie CHAUMILLON, M. LE TILLY ou Madame Catherine PAUL sont habilités à signer les correspondances et documents urgents relevant du champ de compétence de la Direction des Affaires Juridiques

### Article 2

La présente décision annule les précédentes délégations de signature.

### Article 3

Madame Valérie CHAUMILLON, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Affaires Juridiques, rend compte régulièrement au Directeur des conditions d'exercice de cette délégation qui peut être révoquée à tout moment.

A Chartres, le 22 juin 2015



Le Directeur,

**Raoul PIGNARD**

SIGNATAIRES	SIGNATURE
Valérie CHAUMILLON	
Yvon LE TILLY	
Catherine PAUL	

Copie : - Intéressés

- Directoire
- Conseil de Surveillance
- Trésorier
- Équipe de Direction
- Recueil des actes administratifs